

## CAP : DES CONSTATS JUSTES SANS RÉELLES SOLUTIONS

L'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche a publié au mois d'août un rapport sur « Le rôle et la place du CAP, entre rôle social et diplôme d'insertion ».

Ce document rappelle des éléments de constats justes, la « dégradation des conditions d'enseignement » dans les Lycées Professionnels et « l'accroissement significatif des élèves à besoins éducatifs particuliers pourtant éloignés des exigences de la spécialité du CAP et des attentes des employeurs ». Il fait le constat que les formations CAP de la voie scolaire accueillent majoritairement des élèves fragiles socialement et scolairement et que « compte tenu des fragilités des élèves, ils rencontrent des difficultés à trouver des lieux pour les PFMP, parfois à y demeurer et donc à valider le diplôme ». Le rapport fait aussi le constat de la non-adaptation de l'entreprise pour les élèves en situation de handicap.

Pour autant, les occurrences de termes sont révélatrices des obsessions qui guident ce rapport : « insertion professionnelle » (68), « entreprise » (76), « apprenti » et « apprentissage » (236) ; alors que « qualification » (52) apparaît moins que « compétence » (74) et « poursuite d'études » (6) n'est quasiment pas évoqué.

Malheureusement, en dehors de la création de places dédiées en 1ère Baccalauréat professionnel pour garantir les poursuites d'études des élèves de CAP, les « solutions » proposées sont rarement pertinentes. Elles reposent en grande partie sur la volonté d'amplifier dans les classes de CAP les réformes néfastes de ces dernières années en donnant davantage d'autonomie aux établissements pour les appliquer ou de développer l'apprentissage et le mixage des publics dans les Lycées Professionnels, sans tenir compte des besoins spécifiques et des fragilités des élèves de CAP.

Pour accompagner les élèves de CAP, la CGT Éduc'action revendique un plan d'urgence pour la voie professionnelle: avec notamment un recrutement massif d'enseignant·es, de personnels de santé et sociaux, d'AED et d'AESH et une réintégration des Lycées Professionnels dans l'Éducation Prioritaire.

Montreuil, le 12 novembre 2025













